



## Comparer les allocations et les salaires : un faux débat

**Vendredi 3 mars 2017 – N°159**



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

**L**e dialogue social est à l'image de la situation financière de notre Institution : tendu. Ces dernières semaines, les organisations représentatives des salariés de France Galop -celles-là même qui ont approuvé l'investissement des tribunes de Longchamp, ramenant la trésorerie à zéro- ont exprimé leurs inquiétudes lors d'un Comité Central d'Entreprise animé puis, par une grève à Auteuil mardi, très dommageable pour un écosystème déjà très fragilisé.

Observateur de la vie économique comme journaliste et analyste financier pendant plus de trente ans, entrepreneur depuis quelques années, je peux parfaitement considérer que les représentants du personnel et les organisations syndicales soient dans leur rôle lorsqu'ils défendent – même et surtout en période de difficultés économiques – les intérêts des salariés. Mais ce serait contreproductif de se tromper de combat, du point de vue des uns comme de celui des autres.

### Comparaison ne vaut pas raison

Afin de donner des arguments pour préserver les intérêts des salariés, le nombre de collaborateurs, la masse salariale comme le niveau moyen des salaires,

on aura fait croire à un certain nombre de salariés de France Galop (et même à des représentants des tutelles publiques) qu'il suffirait de baisser les allocations pour dégager les ressources nécessaires au maintien en l'état de nos structures des coûts.

C'est mal connaître le mécanisme même de l'activité des filières. La caricature du propriétaire milliardaire qui entretient ses chevaux sans rechercher de contrepartie, comme jadis on entretenait une danseuse, et qui peut être taxé sans limite, est en dehors de la réalité. Les allocations sont justement une des principales contreparties d'investissements extrêmement lourds des propriétaires et des éleveurs, quelle que soit leur taille. Aussi bien pour les grandes écuries qui veulent pouvoir participer à la compétition internationale que pour la base des propriétaires français qui y trouvent une motivation à poursuivre leur loisir favori à un coût à peu près raisonnable. Or il l'est de moins en moins.

### L'effet multiplicateur jouera dans les deux sens

Pour la plupart d'entre nous, avoir des chevaux de courses est un loisir et une passion. Ce n'est pas un métier, sauf exception. En tout état de cause ce n'est jamais une obligation. Et lorsque l'équation financière devient difficile, on réduit. C'est ainsi qu'on manque finalement de propriétaires et donc de clients. De clients directs pour les éleveurs et les entraîneurs, de clients pour l'ensemble du système. Et – avec les parieurs – la source indispensable au moteur de l'écosystème tout entier.



Cette équation de bon sens a une conséquence économique directe : l'effet multiplicateur de l'enveloppe d'allocations. Les propriétaires acceptent une perte d'exploitation de l'ordre de 50 % et, évidemment, ils adaptent leurs dépenses. Lorsqu'on est en cycle de croissance des recettes, on peut augmenter les allocations. Les investissements des propriétaires augmentent deux fois plus vite, ce qui concourt à une accélération de la spirale vertueuse. À l'inverse, évidemment, une baisse des allocations aura un effet multiplicateur qui conduirait l'ensemble du système plus rapidement vers la spirale de récession : baisses des effectifs, chute de l'emploi dans les entreprises servant l'élevage et l'entraînement, recul du nombre de partants, effondrement du chiffre d'affaires des paris hippiques. 25 millions d'euros de baisse des allocations, c'est à terme 50 millions de dépenses non délocalisables en moins (des salaires, des honoraires, de l'alimentation...). L'effet multiplicateur est une équation sans pitié.

## Dépasser les visions catégorielles pour trouver un modèle d'avenir

Bien sûr, une telle spirale ne pèsera pas seulement sur l'emploi dans les entreprises de la filière, elle ne sera pas sans effet, à court terme même, sur les collaborateurs des sociétés de courses, du PMU et des autres organismes communs.

Je l'ai dit souvent aux représentants des salariés dans les instances de France Galop : opposer les salaires et les allocations serait une démarche contreproductive.

De même qu'il faut définir avec l'État une politique économique globale de l'Institution, il ne serait pas anormal d'avoir une politique sociale globale. Au-

delà même de l'emploi direct lié aux investissements des propriétaires, les missions de service public comme l'aménagement du territoire sont en cause. Ainsi, la spirale de baisse serait synonyme de fermetures de sites dans des proportions très larges, assorties des suppressions de postes inévitables. La solidarité s'impose à tous et les intérêts catégoriels devront être dépassés.

Lorsqu'on évoque la situation financière des deux sociétés-mères pour en appeler à la responsabilité collective, les représentants du personnel soulignent qu'ils ne sont pas les responsables de la dégradation du marché des paris hippiques. Je souscris évidemment à cet argument. Et alors ? Ce sont les responsables de la politique générale du marché des jeux qu'il faut interpeller, qu'il faut alerter sur le déséquilibre entre les opérateurs, les distorsions de concurrence, sur une fiscalité à refonder. Cette pression, c'est ensemble que nous pouvons la mettre.

Les élections présidentielles et législatives approchent et sont l'occasion de débats et de projets. Ceux que nous voulons initier avec les équipes des principaux candidats à la présidence, nous devons les engager dans un intérêt commun bien compris et pas dans une situation de conflit finalement nuisible à tous. Remettre à plat l'ensemble de l'organisation et les données de nos circuits financiers pour définir un nouveau modèle est un impératif qui devra profiter à tous, investisseurs comme collaborateurs de l'ensemble de la filière..

Opposer les deux serait une hérésie, pire, une faute grave qui fragiliserait durablement l'écosystème tout entier, et ses salariés au premier rang.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)*